

Allennes-les-Marais, le 10 octobre 2022

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU **MARDI 4 OCTOBRE 2022**

- *Appel des élus :*

Etaient présents : MM. MAYOR G. VANDAELE-MEQUIGNON C. RIGAUT B. MARCHE A. DAL MORO S. WARNIER V. TOMASELLA-GARNIER C. AMUSAN-ROYER J. DELTOUR JP. MESTDAGH J MAS I. GAILLARD J.C. DUMOUTIER A. DESCHAMPS I. LECLERCQ Ph. DORCHIES-BRILLON M. MINNENS L.

Procuration : Mme HALLUIN C. donne pouvoir à M. MAYOR G.
Mme NOUE-FIRMIN L. donne pouvoir à MR DAL MORO S.
M. MARCQ F. donne pouvoir à MME VANDAELE C.
M. BROUTIN F. donne pouvoir à MME WARNIER V.
Mme BOUSSEMART M. donne pouvoir à M. MINNENS L.

Absent :M. STACHOWICZ M.

Secrétaire de séance : MME DESCHAMPS Isabelle

- *Approbation du procès-verbal de la séance du 5 juillet 2022 adopté à l'unanimité*

ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire : Il est 19h00 j'ouvre ce Conseil municipal. J'ai le plaisir ce soir de vous présenter David OBRINGER qui est notre nouveau Directeur Général des Services depuis hier matin. M. OBRINGER vient de la commune d'Hénin-Beaumont où il était directeur du service culturel. Auparavant il avait exercé, avant 2014 à Erquinghem-Lys en tant que DGS. Je lui souhaite la bienvenue au nom de tous. Même s'il a passé quelques temps avec nous durant le mois de septembre il a pris ses fonctions officiellement lundi matin. Bienvenue Monsieur OBRINGER

Monsieur le Directeur Général des Services : Merci Monsieur le Maire. Je voudrais remercier l'ensemble de l'équipe municipale, du personnel municipal, je vous remercie de m'accueillir et de me faire confiance. Je voudrais également remercier Monsieur Thomas VANSPEYBROECK le précédent Directeur Général des Services avec lequel la passation de témoin s'est particulièrement bien déroulée. Merci à vous tous.

Monsieur le Maire : Nous allons procéder à l'appel.

L'appel est effectué par le DGS qui énonce les pouvoirs. Désignation de la secrétaire de séance Mme Isabelle DESCHAMPS. Vote pour l'adoption du Procès-Verbal de la dernière séance du Conseil Municipal adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire énonce les points à l'ordre du jours.

1 – Attribution du marché des espaces verts

Monsieur le Maire : les espaces verts : nous avons lancé une procédure pour renouveler le marché des espaces verts nous avons eu deux candidatures. La CAO s'est réunie deux fois, une fois pour l'ouverture des plis, une autre pour l'attribution. La société PINSON pour un montant de 107 765, 285 € et la société Métropole Espace

2 – Mutualisation et coopération métropolitaine

La Métropole Européenne de Lille s'est lancée dans un Schéma de Mutualisation et nous demande aujourd'hui un avis sur la poursuite et l'amélioration de ce schéma. Les communes peuvent adhérer à l'une ou toutes de ces actions. Je vais vous donner une liste de ces possibilités que nous offre cette mutualisation : en impression et reprographie, numérique et bureautique, en fournitures administratives et techniques en espaces verts et publics, dans le domaine du handicap, en expertises administratives, en sécurité surveillance et incendies, en mobilité, locations de véhicules et matériels spécifiques, en événementiel et animation.

Nous avons l'intention, au moment du renouvellement des contrats d'assurances, de nous rapprocher de cette mutualisation, ainsi que pour les copieurs et les fournitures administratives. Nous pourrions bénéficier de tarifs beaucoup plus intéressants et au fil de l'eau nous prendrons l'attache du service dédié à la mutualisation par la MEL. La MEL souhaite que les Conseils Municipaux se prononcent sur le rapport qui a été attaché en annexe à l'ordre du jour.

Est-ce que vous avez des questions à formuler sur cette mutualisation ?

Pas de question.

Vote à l'unanimité.

-Vu la réunion de la commission municipale Finances, Administration générale, urbanisme du 21 septembre 2022,

La mutualisation consiste en une mise en commun de moyens entre communes et EPCI : Principalement des moyens humains, mais aussi des équipements, des moyens techniques, des ressources immatérielles.

Elle permet ainsi d'agir de manière efficace et d'optimiser les coûts, dans une perspective d'amélioration continue des services rendus aux citoyens.

Depuis 2015, 18 dispositifs ont été déployés et près de 60 agents de la MEL et de certaines communes aux compétences diverses (correspondant à 16 équivalents temps plein) sont investis pour répondre aux besoins des communes. Les dépenses d'investissement et de fonctionnement engagées par la MEL s'élèvent aujourd'hui à 1,3 million d'euros, témoignant du volontarisme de la MEL d'appuyer les communes sur ces thématiques. L'intérêt réciproque pour ces dispositifs se traduit par le fait que toutes les communes du territoire sont adhérentes à au moins une action du schéma de mutualisation, et 53% d'entre elles sont investies sur 5 à 9 actions.

Conformément à l'article L 5211-39-1 du CGCT, un rapport sur la mutualisation a été adressé aux communes, qui peuvent délibérer en Conseil municipal pour avis dans les 3 mois suivant la transmission. Au-delà, l'avis est réputé favorable.

Il est donc proposé d'approuver les termes du rapport relatif à l'actualisation du schéma de mutualisation et de coopération de la Métropole Européenne de Lille et de ses communes membres 2022-2026.

3 – Avis sur le PLU3

La MEL s'est engagée dans un processus de PLU3 qui remplacera le PLU2 qui commençait à dater. Le PLU3 intègre le PLU de la MEL et les PLU existants dans les communes de l'ex CCHD. La phase sur laquelle nous devons nous prononcer est la phase de transition. La MEL nous demande notre avis sur les demandes formulées par la ville d'Allennes-les-Marais et ce qui été retenu par la MEL.

Je vous rappelle qu'entre temps la ville a été désignée commune gardienne de l'eau et qu'à ce titre, nous n'avons plus droit à extension sauf dans les zones urbaines, donc les zones U. On n'a plus le droit de s'étendre dans zones les zones A et N. Nous avons demandé la possibilité d'étendre les constructions pour avoir plus de foncier

et ainsi augmenter la population. Ce n'est pas la MEL qui refuse mais la Préfecture car notre secteur est touché par une Alerte d'Alimentation des Captages. Nous ne pouvons que « remplir les dents creuses » s'il y en a.

Il y a deux choses qui m'ont interpellé dans les propositions du PLU3. Ce sont les hauteurs des constructions d'une part et la réserve d'autre part.

La MEL souhaite passer de 10 mètres maximum à 13 mètres de hauteur pour les constructions. Je pense que dans nos communes il faut garder la main sur la hauteur des constructions pour la limiter en fonction des bâtiments voisins. Le deuxième point est le maintien de la réserve dans le sud du territoire de la commune. Il s'agit de la réserve pour le contournement de la RD 39 qui s'appelle maintenant M 39. Cela n'avait pas posé de problème lors des réunions préparatoires mais cette demande n'a pas été reprise dans la version présente du PLU3. Je vais demander à ce que cette réserve soit maintenue pour donner la possibilité de contourner la M 39 mais aussi pour donner accès à la Zone Artisanale où est implantée la société PREVOST. Je vais demander à ce que cette réserve soit maintenue dans le PLU3 pour Allennes les Marais.

Sur le zonage, on est forcément d'accord puisque le refus est légitimé par le maintien de l'approvisionnement en eau.

Je vous ai envoyé les documents par lien tardivement mais je les ai reçus tardivement également.

Encore une fois l'élaboration du PLU se poursuit jusqu'à l'automne 2023. Avez-vous des remarques à formuler ?

Il n'y en a pas.

Je vous propose donc de donner un avis favorable sur l'avancement des travaux du PLU3 à la date d'aujourd'hui.

On passe au vote. Adoption à l'unanimité.

-Vu la réunion de la commission municipale Finances, Administration générale, urbanisme du 21 septembre 2022,

La MEL demande à chaque commune membre, pour préparer l'arrêt du PLU3, de faire part par délibération du conseil municipal des observations et remarques de la commune sur une première version (V1) des pièces du PLU3 qui ont été mises à notre disposition dans le courant de l'été.

Il ne s'agit pas d'une délibération portant l'avis de la commune sur l'intégralité du PLU3 tel qu'il aurait été validé par le Conseil de la Métropole – ce type de délibération sera requis après l'arrêt du projet, dans le courant du 1er trimestre 2023, mais d'une délibération portant sur une version de travail d'un document toujours en concertation. Cette délibération doit permettre à la commune de :

-S'assurer de la bonne retranscription des demandes qui ont pu être retenues et de l'éventuelle correction d'erreurs matérielles ;

-S'exprimer sur la traduction de certaines orientations métropolitaines (coefficient de densité, hauteur, servitude mixité fonctionnelle, etc) sur la commune et sur certaines propositions de nos partenaires.

4 – Stratégie de sobriété énergétique pour la ville d'Allennes-les-Marais

Monsieur le Maire : Dernier point : sobriété énergétique. Je ne vous apprend rien en vous disant que nous vivons une situation délicate sur le plan économique du fait de la crise et de la guerre en Ukraine. Beaucoup de communes ont pris leur devant. Aujourd'hui on a deux leviers d'actions l'éclairage public et la consommation de gaz. Si sur le gaz on peut intervenir sans délibération, on rencontre es techniciens d'Engie en fin de semaine pour modifier notre consommation à la marge. Nos bâtiments étaient déjà chauffés à 19° on va baisser à 18° sauf pour les écoles où on laisse les températures telles quelles sont. Notre facture est de 37 000 € pour l'année. Nous sommes économes : nos bâtiments ont fait l'objet de travaux.

En revanche au niveau de l'éclairage public il y a deux solutions

Beaucoup de communes se sont engagées dans l'extinction des feux à partir de 23h00. Cela permet de diviser par deux le coût qui sur une année s'élève à 41 000 € TTC. La deuxième solution c'est de couper sur certains pylônes. La première solution est facile il suffit d'intervenir sur les armoires. Dans le deuxième cas il faut une intervention plus lourde qui a forcément un coût.

Je mets ces deux solutions en débat. On ne peut pas tout couper. Il faut tout de même éclairer une certaine période.

On n'a que ces deux solutions.

Les illuminations de Noël et l'éclairage de l'église seront également modifiés au niveau des horaires.

Mme DORCHIES : Donc ce n'est pas soumis au vote ?

Monsieur le Maire : Sur l'éclairage public si

Mme DORCHIES : On est d'accord avec vous sur le fait qu'il faut se préoccuper de savoir comment on va passer l'hiver et que votre interrogation est tout à fait légitime en lien avec les alertes de RTE et l'approvisionnement en gaz si nous ne réduisons pas nos consommations et a minima jusqu'au printemps 2023. On va également être appelés en solidarité par nos voisins européens pour beaucoup fortement dépendants des importations de gaz russe. On est d'accord aussi que le seul levier immédiat pour cet hiver est de mettre en place ce plan de sobriété énergétique que vous souhaitez mettre en place. Pour autant nous ne sommes pas d'accord avec l'une des mesures que vous souhaitez prioritaire. En effet l'extinction totale de 23h00 à 5h00 présente un risque de dangerosité, notamment un sentiment d'insécurité et également de mise en cause de votre responsabilité. Il vous appartient de garantir la sécurité de la population, il convient donc de garantir la signalisation et l'information ainsi que l'installation de caméras qui ne sont pas encore installées.

Je vais laisser Laurent en parler qui est plus spécialiste. Y a-t-il un coût supplémentaire en laissant un candélabre sur deux allumé ?

Monsieur le Maire : Indéniablement. Sur le volet sécuritaire il me semble qu'en dehors des agglomérations il n'y a pas d'éclairage et quand il y a des accidents personne ne porte plainte au prétexte que ce n'est pas éclairé. Or nos territoires ne s'arrêtent aux dernières maisons.

Ce sont des mesures que j'espère provisoires en espérant que cette guerre en Ukraine prendra vite fin. Ensuite nous allons lancer notre Plan Pluriannuel d'Investissement de rénovation de l'éclairage publique et de la vidéoprotection en même temps en 2023-2024.

Si malgré tout la crise économique perdure, avec les prix qu'on connaît le problème devrait être en partie résolu en 2023-2024 car on aura résolu la question de l'éclairage en rapport avec l'audit que vous avez pu consulter.

Mme DORCHIES : Pour nous il y a tout de même un problème de sécurité. On va regarder la jurisprudence.

Monsieur le Maire : Il y a des communes qui se sont lancées dans cette action. A priori s'il y avait eu des choses graves on l'aurait su.

M. LECLERCQ : Monsieur le Maire tout ne fait pas forcément l'objet de plaintes, ce qui prévaut c'est le principe de précaution.

Monsieur le Maire : Donc les communes qui l'ont fait ont agi bêtement ?

M. LECLERCQ : Non pas tout.

M. MINNENS : C'est leur choix maintenant, sur des systèmes récents on intègre des gradations pour baisser l'intensité.

Monsieur le Maire : Mais on ne peut le faire que sur les LED Monsieur MINNENS

M. MINNENS : On a bien compris le souhait d'investissement, mais le black-out total... Il y a des enfants qui rentrent le soir dans la rue, rentrer dans les voyettes quand il fait totalement noir ce n'est pasSi on pouvait éteindre un candélabre sur deux on aurait encore de l'éclairage. Il y a des armoires qui ont déjà des horloges astronomiques. Quand c'est des horloges classiques on met une deux zones à la place et en même temps on met une astronomique ; sur les autres on met juste une horloge et on double le nombre de contacteurs. Ainsi, si on travaille avec les gens d'Annœullin, en termes de matériel on est à 5 000 € de matériel en termes d'horloge astronomique en prenant des produits qui permettent d'avoir le certificat d'économie d'énergie. En faisant intervenir la régie on n'est pas à 41 000 €.

Monsieur le Maire : Plus on tardera à prendre une décision, plus on allumera. On n'aura pas de consensus en sondant la population. Je vais demander à chiffrer auprès des spécialistes pour me donner un devis ; auprès de notre prestataire pour équiper nos armoires et pour couper un pylône sur deux.

Je vais demander à faire un devis mais ce que je ne voudrais pas c'est faire des travaux alors qu'on va faire une rénovation complète d'ici deux ans. On va dépenser de l'argent pour rien que ne compensera pas la baisse du coût de l'électricité. On aura un éclairage tout neuf sur l'ensemble de la commune.

Ce que je demande aujourd'hui c'est : est-ce que le Conseil Municipal est d'accord pour une extension partielle et en fonction du devis qui nous sera proposé on prendra une décision.

Mme DORCHIES : Est-ce qu'on ne peut pas laisser ce point-là en suspend car pour les autres points on est d'accord ?

Monsieur le Maire : On met en suspend la délibération.

Mme DORCHIES : On peut décider sur les autres points.

Monsieur le Maire : Il n'y a pas besoin de délibération pour les autres points pour les éclairages d'ornements et pour les illuminations de fin d'année.

On ne délibère pas d'une manière générale. On reprendra cette délibération la prochaine fois d'ici décembre.

Je retire la délibération.

Mme DORCHIES : On se disait aussi qu'en terme de communication on pourrait informer les Allennois et les Allennoise pour qu'ils puissent à leur échelle participer à cet effort commun de sobriété avec le dispositif Ecowatt.

Monsieur le Maire : L'info a été donnée dans l'édito du mois dernier. Donc on retire la délibération.

Mme DORCHIES : D'accord merci

Monsieur le Maire : On la prendra la prochaine fois. Y a-t-il des questions ? Non

Dans ce cas je vous remercie et je clos la séance du Conseil.

Un été le plus chaud jamais enregistré en Europe, une crise énergétique annoncée comme étant la plus importante depuis les années 1970, une augmentation fin août de 15% des tarifs de l'énergie pour les collectivités. La nécessité de la sobriété énergétique s'impose. Face au risque de pénurie, un effort national de sobriété à toutes les échelles doit se mettre en place.

Dans un contexte énergétique et climatique, géopolitique et économique tendu, il convient pour les particuliers comme pour les collectivités territoriales d'engager une réflexion de sobriété énergétique.

Rénovation des réseaux avec la technologie à LED, extinction partielle de l'éclairage public pendant la nuit, modération de l'éclairage ornemental de l'église ou des illuminations de fin d'année, la ville d'Allennes-les-Marais va envisager plusieurs solutions pour faire face à la crise énergétique.

A Allennes-les-Marais, comme dans toutes les communes, le premier levier d'action est de travailler sur l'éclairage public qui représente en 2021 un montant de 46 347,50 €.

Plusieurs axes de travail seront envisagés dans l'avenir :

1/ Le remplacement des anciens systèmes d'éclairage par des solutions plus durables et très basse consommation (LED) pour l'ensemble des points lumineux de la commune dans le cadre d'un Plan Pluriannuel d'Investissement consacré à la rénovation de l'éclairage public ;

2/ Diminuer l'intensité de l'éclairage public ornemental notamment de l'église et durant les festivités de fin d'année ;

3/ Extinction partielle de l'éclairage public pendant la nuit (23h30/5h00). C'est ce dernier point qui sera priorisé cette année.

Le fonctionnement de l'éclairage public ne constituant pas une nécessité absolue durant la nuit sur une plage horaire peu fréquentée, l'éclairage public sera interrompu entre 23h30 et 5h00 du matin sur l'ensemble du territoire de la commune.

D'après les retours d'expériences similaires menées dans de nombreuses communes depuis plusieurs années cette pratique n'a d'autre incidence notable que la baisse du coût impacté sur le budget municipal.

8 – Questions diverses



Le Maire,
G.MAYOR

